

Paris, le 29 mars 2012

Conseil de quartier Muette Nord
Lundi 17 novembre 2011 à 18h00
Ecole Saint Louis de Gonzague

Dix sept novembre deux mille onze, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis à l'Ecole Saint Louis de Gonzague, 15 rue Louis David 75016 Paris.

Etaient présents :

- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du maire du 16^{ème}
- M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie
- Mme Béatrice HUNTER, Commissariat Central de Police du 16^{ème}
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté et de l'Eau
- Mme Nathalie CHARRIE, Chef de la division du 16^{ème} des Espaces Verts et de l'Environnement
- Mme Isabelle AUBE, Vice-présidente Les enfants de Passy - Secrétaire Générale Adjoint de l'OMS
- Mme Roselyne BARON, Vice-présidente CIRPA 16
- Mme Dominique BAVIERE, Trésorier RACC
- Mme Olivia BERNANOSE, Président APE Gustave Zédé
- M. Bernard de CHAZEUX, Président CLIS
- M. MAREY
- M. Harold CHABRIARD
- M. Vincent DUCREY
- M. Jacques LANGLAMET
- Mme Annie MALAQUIN
- M. Pierre MAURIN
- M. Jean-Marie SAUGEY
- Mme Martine VIVIER

Mme KHOURY ouvre la séance à 18 heures 10 et interroge les membres du Conseil de Quartier sur le compte rendu de précédent conseil de quartier et les éventuelles remarques qu'ils auraient à formuler.

M. COHEN signale qu'il avait demandé que sa question portant sur le banc public Place de Passy soit annexée au compte rendu de la séance précédente ainsi que la photo du restaurant l'Aéro. Il rappelle que le Maire s'était engagé à donner des informations sur le banc public installé Place de Passy.

M. SANQUER précise que le banc situé Place de Passy avait été intégré dans le site mais son utilisation par les SDF a détourné sa destination initiale. Il confirme que M. GOASGUEN ne reviendra pas sur sa position. Le café l'Aéro dispose d'une compensation réglementaire. Le banc se trouve dans l'emprise pour lequel le café paye une redevance. La difficulté consiste à faire garder par l'établissement ce banc accessible au public.

Mme KHOURY annonce la première question de l'ordre du jour posée par M. SAUGEY et propose de traiter également la question de Mme VIVIER qui porte sur le même thème.

1- Mendicité agressive autour du marché de Passy

2- Mendicité agressive et vols porte de la Muette

M. SAUGEY estime qu'un nombre de plus en plus important de mendiants se trouvent rue de Passy et de l'Assomption et qu'il faudrait intervenir.

M. GACHET répond que le cadre légal fait que l'exercice de la mendicité ne constitue plus un délit depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au début des années 1990. Il faut donc que la mendicité soit accompagnée d'une infraction pour être réprimée, c'est le cas de l'ivresse sur la voie publique. Il est également nécessaire que les personnes portent plainte ; il ajoute qu'il existe une loi de sécurité intérieure depuis 2003 qui sanctionne l'exploitation de la mendicité mais pour la démontrer, il faut mener des enquêtes longues et délicates. L'un des articles de cette loi réprime durement la mendicité avec enfant, mais des associations ont porté plainte contre cette loi et ont été entendues ; depuis 2005, il faut donc démontrer au cas par cas que la santé de l'enfant est affectée. Les moyens légaux à disposition sont donc les arrêtés municipaux et les arrêtés préfectoraux qui interdisent la mendicité sur la voie publique pour un temps donné, une zone géographique limitée et un motif précis. Il ajoute que M. Claude GOASGUEN a demandé l'extension de l'arrêté concernant les Champs Elysées. Dans ce quartier des actions ont été entreprises pour lutter contre les ventes à la sauvette avec l'interpellation de nombreuses personnes et la destruction de tonnes de marchandises.

Le commissaire BENOIT constate en effet que les victimes portent rarement plainte.

3- Dangerosité, surtout pour les 2 roues, du croisement avenues Victor Hugo et Henri Martin

M. DECANT répond à cette question posée par Mme VIVIER. Les véhicules entrant dans Paris par l'avenue Henri Martin et tournant à gauche vers l'avenue Victor Hugo interceptent la piste cyclable située à gauche.

Un marquage au sol précise la continuité de la piste cyclable et l'automobiliste en mouvement tournant se doit de céder la priorité au vélo. Dans ce mouvement l'angle mort de l'automobiliste est relativement réduit et la perception du cycliste est bonne.

Dans le sens opposé nous avons en revanche une Jaune clignotant sur L'avenue Henri Martin ce qui indique que les véhicules (y compris les vélos) doivent céder la priorité a ce flux entrant.

Nous ne déplorons pas d'accidents sur ce carrefour.

4- Problème de circulation rue de la Pompe lors des sorties d'écoles

Mme KHOURY explique la problématique de la sortie des écoles, des double-files se forment même si les gens stationnent très brièvement.

M. SAUGEY demande ce qui passera avec la démolition du garage Renault.

M. DECANT répond qu'il travaille actuellement sur cette question.

Mme BALDINI évoque la question du sens unique et du passage du 52.

M. MAREY précise qu'il y a de nombreux commerçants, ainsi que la Poste ou encore un centre de Sécurité Sociale ; lorsque deux bus se croisent cela pose des problèmes, d'autant plus que cette portion de rue ne dispose pas de parking et qu'il faut également compter avec les livraisons.

M. DECANT répond que les avis sont partagés entre les habitants qui souhaitent s'arrêter tout en demandant que l'on verbalise lorsqu'il y a des embouteillages.

Le commissaire BENOIT explique que la ligne de conduite est la verbalisation, mais qu'il existe une tolérance pour la dépose des enfants.

5- Propreté et problème de stationnement des 2 roues sur le trottoir rue Bellini

6- Difficultés de circulation à l'angle rue Decamps avenue Georges Mandel et à l'angle rue des Vignes et rue de Boulainvilliers

Mme KHOURY propose de joindre les deux questions.

Mme BARON souhaiterait que l'on prévoit un emplacement réglementaire pour le stationnement des motos rue Bellini, il est en effet difficile de se croiser sur les trottoirs du fait de la présence de ces véhicules.

Le commissaire BENOIT précise que les motos peuvent être verbalisées par les services de police si elles sont garées de manière irrégulière.

M. GILLERON répond sur la saleté de la rue, ce sont les deux roues qui empêchent le nettoyage mécanisé de la chaussée et des trottoirs ; il ajoute qu'il est difficile de surprendre les propriétaires de chiens pour les verbaliser malgré les planques effectuées par les agents verbalisateurs.

Mme BALDINI se tient prête à se déplacer rue Bellini où, précise-t-elle, un radar pédagogique doit être mis en place prochainement, ce dont elle se réjouit du fait des écoles situées à proximité immédiate.

M. DECANT précise que la DVD met en place des zones de stationnement à dispositions des vélos et motos et que ces emplacements sont répartis au mieux sur l'arrondissement ; le stationnement des 2 Roues motorisées est interdit sur trottoir.

En ce qui concerne le carrefour rue des Vignes et Boulainvilliers, un aménagement de sécurité est prévu en 2012 pour faciliter les traversées piétonnes.

Nous avons de même une étude en cours concernant les traversées piétonnes à l'angle rue Decamps avenue Georges Mandel

7- Eclairage de l'aire de jeux au jardin du Ranelagh

Mme CHARRIE explique que le régime d'éclairage des candélabres du Jardin du Ranelagh est le même que celui des candélabres sur les voies publiques de Paris. Trois foyers ont été constatés en défaut lors du dernier contrôle nocturne. Ils seront prochainement réparés.

8- Jardin du Ranelagh : propreté, animation, pistes cyclables

Mme BALDINI signale qu'il y a moins de plaintes cette année qu'en 2010 sur la propreté du Ranelagh.

M. MAREY s'interroge sur la création d'un parking privé à côté du Ranelagh sur lequel des bennes stationnent.

M. GILLERON précise qu'il s'agit des véhicules de l'atelier de propreté, il pense que le revêtement est trop fragile pour que les bennes y stationnent, il a déjà interdit ses agents d'y stationner. Il promet un règlement de la question sans délais.

M. GILLERON et Mme CHARRIE appelleront l'attention des agents d'entretien et des jardiniers sur cette question.

Mme VIVIER estime que les cyclistes roulent excessivement vite sur la piste cyclable du Jardin du Ranelagh.

M. GILLERON répond qu'il existe effectivement un conflit d'usage sur la piste cyclable

M. DECANT ajoute que les cyclistes doivent se préoccuper des piétons. Chacun doit avoir une perception de l'autre sur son espace.

9- Kiosque à musique du jardin du Ranelagh et programme des animations

Mme KHOURY explique qu'un vide-grenier sera organisé le 19 novembre dans les Jardins du Ranelagh.

Mme CHARRIE précise que des concerts ont été organisés ces dernières années, 3 en 2009, 6 en 2010 et 12 en 2011.

10- Propreté de l'esplanade de verdure croisement Boulevard Suchet et avenue Henri Martin

M. GILLERON explique que de nombreuses personnes originaires des Philippines se rencontrent toutes les fins de semaines sur cette esplanade. En liaison avec ses collègues chargés du Bois de Boulogne, ces services évacuent les déchets des pique-niques des philippins tous les lundis.

Mme VIVIER demande pourquoi il n'existe pas de poubelles mobiles à cet endroit, comme il en existe au Ranelagh.

M. GILLERON répond qu'elles ont disparu à plusieurs reprises lors de la période estivale. Ainsi, ses équipes et celles de la division du Bois de Boulogne doivent effectuer un travail de ramassage chaque matin qui suit les souillures.

11- Dépôt d'ordure devant le 113 avenue Henri Martin et à l'angle de la rue Octave Feuillet

M. GILLERON répond à M. LANGLAMET qui a posé la question qu'il a demandé une intervention sur ces sites pour que la propreté puisse y être assurée

M. BARON évoque également le 48 et le 54 avenue Paul Doumer.

M. GILLERON va également demander à ses services d'apporter une attention toute particulière à cette adresse.

12- Problème de coûts de dépollution au plomb sur l'ancien tir aux pigeons du Bois de Boulogne

Mme BALDINI répond que le coût des travaux s'élève à 2.9 millions pour ré-ouvrir le site.

Le coût des travaux (dépollution et aménagement) est à la charge de la Mairie de Paris, la Division du Bois de Boulogne de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

13- Ravalement des immeubles Walter

Mme BALDINI explique que le ravalement des immeubles Walter est programmé en plusieurs tranches dont la première doit débiter au 1^{er} semestre 2012.

14- Affichage d'otages français dans le monde sur la façade de la Mairie

Mme KHOURY répond à M. SAUGEY que l'affichage rappelant la solidarité de la Mairie et des habitants du 16^{ème} avec les 8 otages français encore détenus a été installé en façade de la Mairie.

15- Présentation des prochaines animations du Conseil de quartier

Mme KHOURY précise les horaires du vide-grenier du 19 novembre, installation entre 8 heures et 10 heures des exposants. L'animation se déroulera ensuite jusqu'à 17 heures. Une animation musicale avec orchestre et 5 chanteurs accompagnera le vide-grenier au niveau du kiosque du jardin du Ranelagh et se déroulera en 2 passages de 1 heure 30, le premier passage aura lieu à 11 heures et le deuxième à 15 heures. Elle précise que des animations auront lieu les 23 et 24 décembre à l'occasion des fêtes de Noël, des calèches feront le tour du quartier mais qu'elle attend l'autorisation de circulation de la Préfecture de Paris, la demande ayant été faite.

Cette animation est votée à l'unanimité.

Elle annonce également qu'une animation est prévue le 14 décembre au kiosque du Ranelagh pour les Fêtes de fin d'année et de Noël et que les autorisations d'occupation du domaine public ont déjà été fournies. Elle consistera en une distribution gratuite de chocolat chaud, de cadeaux aux enfants avec maquillage, un orchestre Gospel avec cantines de Noël complètera l'évènement.

Elle annonce également pour l'année 2012 une série d'animations musicales au Kiosque du jardin du Ranelagh. La première aura lieu le 4 Février 2012.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

16- Budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme KHOURY précise que le budget disponible pour 2011 et 2012 permettra de prendre en charge une partie de l'installation d'un parcours seniors au Jardin du Ranelagh.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Madame Ijab KHOURY
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de Quartier
Muette Nord et Muette Sud